

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

validée par la CLE

Partenaires financiers



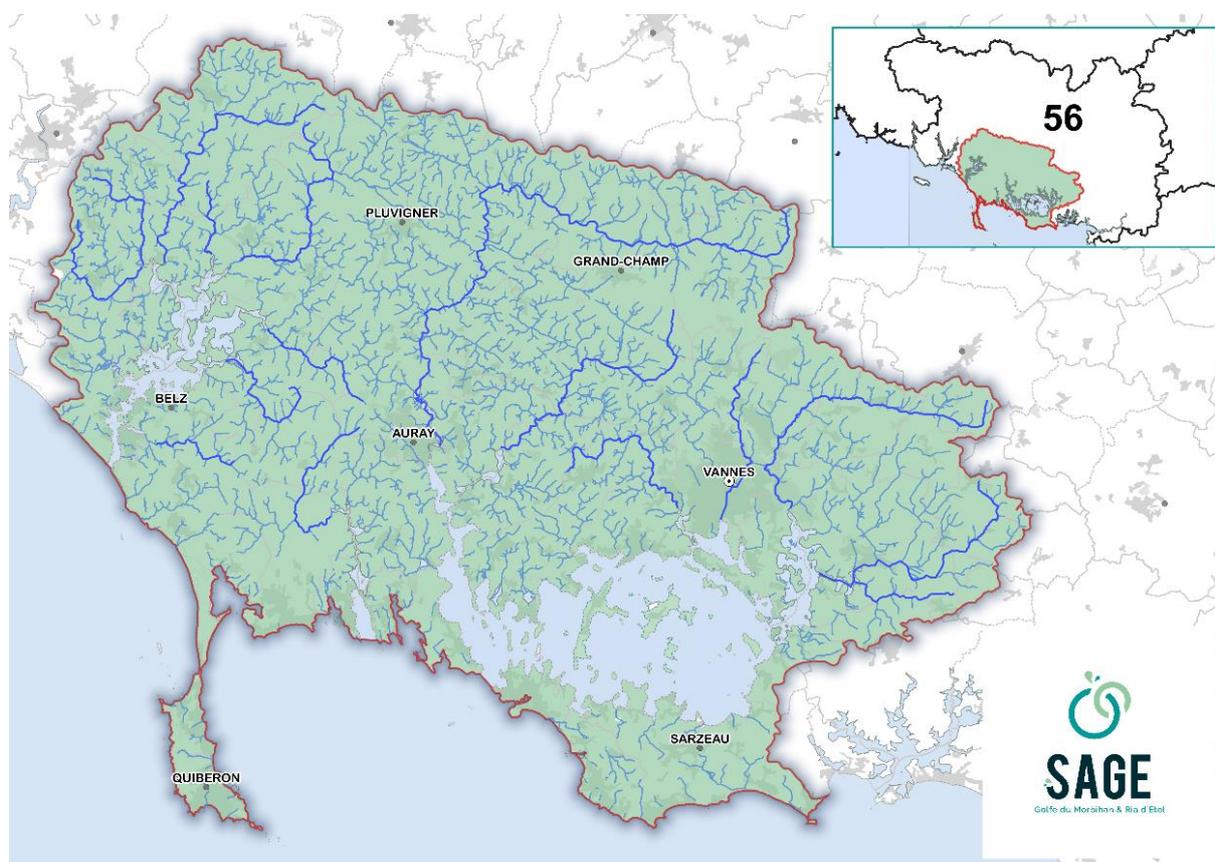
Présentation du SAGE et rappel du contexte

Le territoire

Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté préfectoral du 26 juillet 2011.

Le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel concerne 66 communes morbihannaises, dont 40 entièrement intégrées et 26 partiellement. Il s'étend sur 1 250 km² et comptait 300 000 habitants en 2019 (soit 35% de la population morbihannaise sur 20% de la superficie).

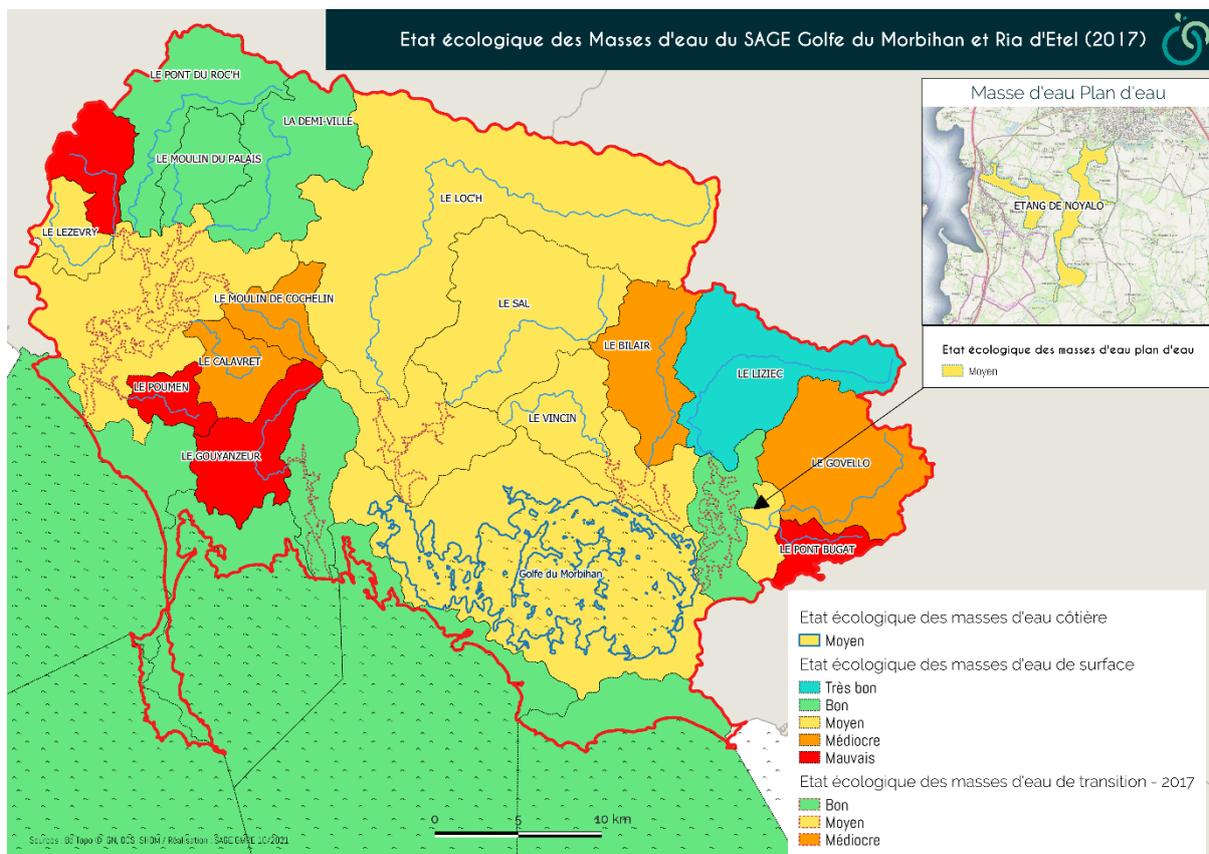
L'un des traits majeurs du périmètre du SAGE est de se situer à l'interface « terre-mer », il englobe en effet la majeure partie du littoral morbihannais.



Le territoire est caractérisé par une mosaïque de milieux et d'usages avec notamment une grande diversité de milieux humides. Un grand nombre d'activités s'y côtoient dont certaines sont fortement dépendantes de la qualité de l'eau (conchyliculture, tourisme, ...). Ces milieux naturels, riches et fragiles et ces usages de l'eau sensibles sont confrontés à une pression démographique et urbaine forte. Selon les projections démographiques de l'INSEE, l'augmentation de population d'ici à 2030 est estimée à au moins 25%, essentiellement liée au flux migratoire.

Les conséquences de cette attractivité, en termes d'équipement et d'impact sur la ressource en eau, et leur adéquation avec la préservation des milieux aquatiques et le maintien des usages liés à l'eau constituent des enjeux majeurs du SAGE.

Le territoire est couvert de 24 masses d'eau (ME) : 16 ME cours d'eau, 5 ME de transition, 1 ME côtière (et 5 sous l'influence du SAGE et du large), 1 ME plan d'eau et 1 ME souterraine.



L'état des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne a qualifié l'état de ces masses d'eau : 70% sont en état moins que bon.

Les étapes

Le SAGE a été approuvé par [arrêté préfectoral du 24 avril 2020](#) et est donc en mise en œuvre. Les différentes étapes de son élaboration sont présentées ci-après :



La CLE et ses émanations

La **Commission Locale de l'Eau**, assemblée délibérante, dont la composition renouvelée a été fixée par arrêté préfectoral du 5 février 2021, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE est composée 46 membres :

→ Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 24 membres

→ Représentants des usagers, des professionnels et des associations concernées : 12 membres

→ Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 10 membres

L'élection du Président et la désignation des membres du bureau ont eu lieu lors de la CLE du 11 février 2021. Ronan LE DELEZIR a été maintenu dans ses fonctions de Président.

Le **Bureau de la CLE** est composé de 19 membres.

3 commissions thématiques 'Collectivités', 'Littoral' et 'Milieux aquatiques, zones humides et quantité', créées lors de l'installation de la nouvelle CLE, viennent compléter les instances de concertation.

La cellule d'animation et la structure porteuse

La cellule d'animation présentait les effectifs suivants en 2021 : une animatrice à 1 ETP¹, une chargée de mission en gestion des données et communication à 1 ETP et une assistante à 0,5 ETP.

Le SAGE est porté (et la cellule d'animation embauchée) par le Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel. Historiquement, la structure porteuse était le SMLS qui a été transformé au 1^{er} janvier 2021 en syndicat du SAGE ayant pour seule compétence le portage du SAGE. Le syndicat est composé des 5 principaux EPCIs concernés par le SAGE à savoir : la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté.

¹ ETP : équivalent temps plein

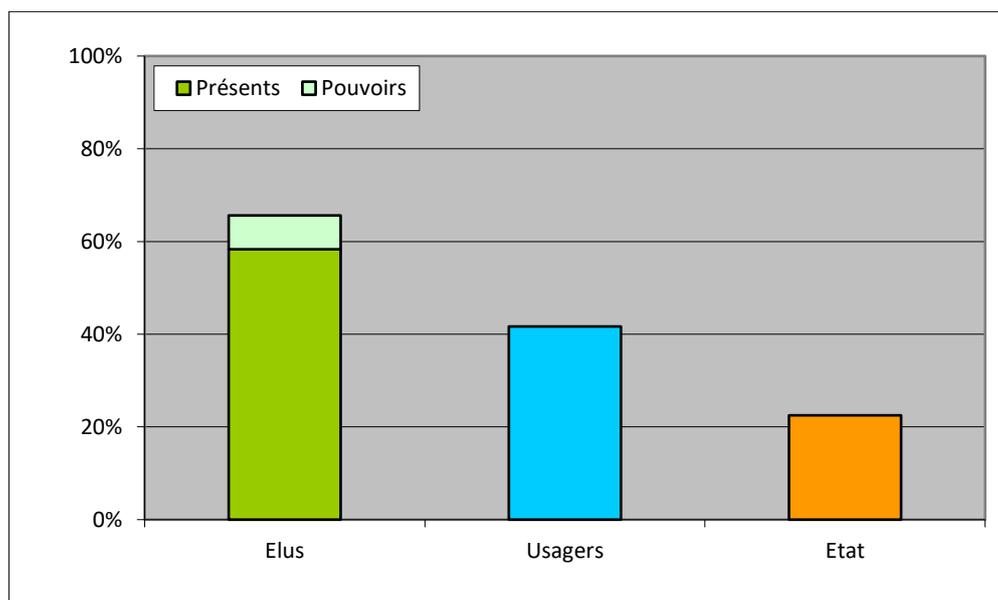
Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE

La CLE s'est réunie à 4 reprises en 2021. La première réunion était consacrée à l'installation de la CLE suite à son renouvellement. Les autres réunions ont eu pour objets principaux :

- d'émettre des avis sur : les 2 contrats de bassin versant couvrant le SAGE (Ria d'Étel et Côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénérf), sur le profil de vulnérabilité conchylicole de la Ria d'Étel, sur le SDAGE et sur l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse
- de traiter les thèmes : qualité sanitaire des eaux littorales et quantité
- de valider un protocole de validation des inventaires zones humides et cours d'eau.

La CLE étant garante de la qualité des inventaires zones humides et la cellule d'animation faisant remonter les inventaires communaux de cours d'eau pour intégration à la cartographie officielle des cours d'eau. Le protocole a été présenté en CLE, débattu en bureau et devra être validé définitivement en 2022. Il s'appuie sur un guide de mise à jour des inventaires destinées aux communes, majoritairement dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme.

Le taux de participation moyen est de 43% et est variable selon les collèges :



Le **bureau** s'est réuni 4 fois.

La CLE ayant délégué l'émission des avis au bureau, ce dernier a émis des avis sur 4 dossiers soumis à la loi sur l'eau et 1 dossier ICPE (cf. liste en annexe).

D'autre part, la règle de protection des zones humides s'appliquant dès le premier mètre carré, des dossiers de travaux en zones dont le seuil est inférieur à 1000m² sont transmis par la police de l'eau à la CLE. Un dossier a donc été examiné par la CLE. Pour d'autres dossiers dans le cadre de projets d'aménagement, des échanges ont lieu en amont avec la cellule d'animation du SAGE.

Enfin le bureau a validé une modification d'inventaire communal de zones humides menée dans le cadre de la révision d'un PLU.

Seule la **commission thématique** 'Milieux aquatiques, zones humides et quantité' s'est réunie afin de préparer l'avis de la CLE sur l'arrêté cadre sécheresse.

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

Le Président et/ou l'animatrice ont participé à des réunions organisées à une échelle départementale ou régionale :

- Réunions organisées par l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne
- Comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) du Morbihan
- Réunion de restitution de l'étude gestion quantitative portée par la DREAL Bretagne
- Comité de pilotage du projet ImPro sur le rôle du sédiment dans le phénomène de développement d'ulves
- Réunion organisée par la DREAL visant à développer de nouvelles stations hydrologiques sur le territoire du SAGE

L'animatrice a suivi le cycle de webinaires « Appui à la mise en œuvre des analyses H.M.U.C dans les territoires de SAGE bretons », proposé à l'échelle de la Région.

Mise en oeuvre du SAGE

- Disposition D1-1 : Actualiser et suivre l'état des lieux des apports et des flux d'azote sur le territoire du SAGE

Un important travail de caractérisation des flux d'azote et d'évaluation des facteurs influençant le développement des algues vertes a été mené. En effet, la superficie de couverture des 3 masses d'eau du SAGE dégradées par le paramètre ulves : Ria d'Étel, Rivière de Vannes et Golfe du Morbihan, ne diminue pas voire augmente alors que les concentrations en nitrates mai-septembre des contributeurs locaux ont une tendance à la baisse.

Un groupe technique s'est réuni. La cellule d'animation a collecté et traité de nombreuses données (débits et concentrations en nitrates des cours d'eau locaux, de la Vilaine et de la Loire, ensoleillement, température de l'eau) et des échanges fréquents entre la cellule d'animation et le CEVA ont eu lieu afin de définir quels paramètres suivre (sur quelle période de l'année en particulier) et de mettre en adéquation le développement des algues avec ces différents paramètres. Ce travail se poursuivra en 2022 et fera l'objet d'une présentation en CLE.

- Disposition L1-2 : Maintenir un référentiel des zones humides dans le périmètre du SAGE

La cellule d'animation a animé une réunion technique regroupant les services urbanisme et GEMAPlens du territoire afin de définir comment accompagner au mieux les communes dans la mise à jour de leurs inventaires zones humides et cours d'eau dans le cadre de la révision de leur PLU. Il en ressort que pour obtenir une donnée fiable et facile à intégrer dans l'observatoire à l'échelle du SAGE, un cahier des charges commun et un accompagnement des communes est nécessaire. Toutefois les moyens humains actuels ne permettent pas cet accompagnement.

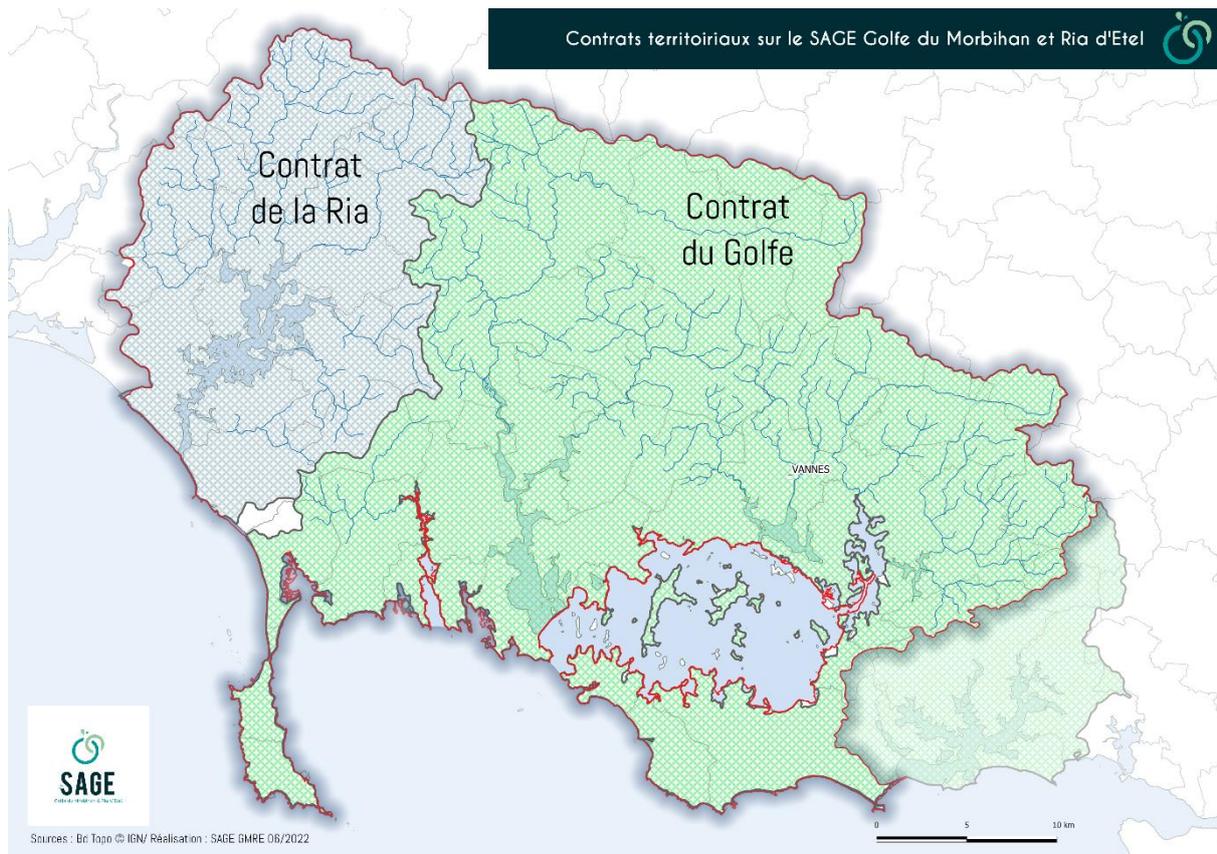
- Disposition N2-3 : Etudier les opportunités de réutilisation des eaux usées

Un groupe technique s'est réuni afin de réfléchir au développement de la REUT des STEPs publiques. Le travail est à approfondir avec la création d'une cartographie montrant les disponibilités (quantité d'eau et qualité escomptée) et les usages potentiels.

- Urbanisme : Dispositions J2-1 Intégrer et préserver les cours d'eau dans les documents d'urbanisme et L2-1 Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme

Afin d'apporter une meilleure connaissance sur la compatibilité du SAGE avec les documents d'urbanisme de son territoire, un stagiaire a été missionné pour étudier notamment la prise en compte des cours d'eau et des zones humides : analyse des règlements graphique et écrit des Plans Locaux d'Urbanisme essentiellement. Il apparaît qu'un écart existe entre les zones humides protégées dans les PLU et celles cartographiées, beaucoup de règlements graphiques ne représentent aucun cours d'eau. Un suivi des révisions ou modifications des PLU du territoire paraît nécessaire afin de garantir leur protection.

Le suivi des contrats territoriaux du territoire



L'animatrice et/ou le Président de la CLE ont suivi les 2 contrats couvrant le territoire du SAGE portés par les 3 structures exerçant la GEMA (contrat Ria d'Étel signé en 2021 et contrat 'Golfe' en cours de finalisation en 2021 et nécessitant donc de nombreuses réunions) :

- Elaboration du contrat territorial sur les bassins versants du Golfe du Morbihan, de la Rivière d'Auray et de la Rivière de Pénerf (GMVA/AQTA) ;
- Etude CTMA Gouyanzeur (AQTA) ;
- Etude CTMA Loc'h et Sal (SMLS) ;
- Etude CTMA Côtiers du Golfe (GMVA) ;
- Etude plans d'eau dans le cadre du contrat Ria d'Étel (SMRE)

D'autres démarches portées par les collectivités GEMAPIennes ont également été suivies :

- Comités de rivière dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicole (AQTA et AQTA/GMVA)
- Aire d'Alimentation du Captage prioritaire de Noyal (GMVA) ;
- PAPI (GMVA)

Actions de communication

- Communication

Suite à la transformation du SMLS en syndicat du SAGE, il était nécessaire de disposer d'un nouveau logo. Ce travail a été confié à une agence de communication.

Le site internet du SAGE, toujours hébergé sur www.smls.fr, a été mis à jour avec les actualités (diffusion des arrêtés préfectoraux en lien avec l'eau, des manifestations liées à l'eau organisées par le SAGE ou par les structures du territoire).

Devenu obsolète par la transformation du syndicat, et techniquement difficile à conserver, le projet de création d'un nouveau site internet a été initié au 2^{ème} semestre 2021 pour une mise en ligne en 2022 :

- Choix du prestataire
- Nom de domaine sagegmre.fr acheté (et déjà utilisé pour les adresses mails du syndicat dans un souci de lisibilité)
- Création de l'arborescence
- Choix graphiques établis

Un compte [facebook du SAGE](#) a été créé afin de diffuser des informations et de relayer les publications des partenaires. Nos publications sont peu vues. Un travail visant à partager les publications avec les communes du territoire sera à mener en 2022. Cela permettra de relayer les publications des communes en lien avec l'eau mais surtout que les communes, qui ont un nombre d'abonnés conséquent, puissent diffuser nos publications.

Un [portrait d'acteurs](#) du Président de la CLE et de l'animatrice du SAGE a été réalisé par l'association Ocean as Common dans le cadre de leur projet Blue Print. Cette courte vidéo permet de présenter le SAGE et les enjeux du territoire et a été intégré à la page 'Qu'est-ce qu'un SAGE ?' du site internet du SAGE.

- Sensibilisation

- Les Moments CLE

Suite au renouvellement des élus et des membres de la CLE, il a été décidé de proposer une offre de sensibilisation de ces derniers aux enjeux de l'eau.

Un comité a été créé afin de définir la forme de l'opération (une matinée d'échanges sur le terrain tous les 2 mois), le public cible (membres de la CLE et tous les élus communaux et intercommunaux du territoire), les thèmes à aborder et le nom de l'opération (les Moments CLE). Ce comité était composé du Président de la CLE, du Président du syndicat du SAGE, d'agents du SMRE, d'AQTA, de GMVA et de la cellule d'animation du SAGE.

La réalisation d'une affiche de présentation de l'opération et d'un flyer type permettant de présenter le déroulé de chaque Moment CLE a été confiée à une agence de communication.

Les 2 premières matinées se sont déroulées en 2021 :

- Septembre : Qualité de l'eau, un enjeu primordial pour les activités littorales
- Novembre : La quantité d'eau face au changement climatique

14 et 11 élus et/ou membres de la CLE (ainsi que quelques techniciens) ont participé respectivement au 1^{er} et au 2^{ème} Moment CLE (un désistement important de dernière minute en raison du covid a malheureusement eu lieu pour le 2^{ème} moment CLE).

Une vidéo 'teaser' de l'opération 'Moments CLE' a été conçue afin de présenter le concept. Une valorisation de chaque Moment CLE par une vidéo a été réalisée, toutes les vidéos sont diffusées sur le site du SAGE, relayées sur la page Facebook. Une [chaîne Youtube](#) a été créée afin de faciliter leur diffusion.

Une [page dédiée à chaque Moment CLE](#) est créée après chaque Moment CLE. On y retrouve : le programme de la matinée, la liste des participants, les documents présentés, une vidéo de la matinée ainsi que des liens vers des sites ou documents relatifs à la thématique traitée.

Un article de presse évoquant le Moment CLE de novembre est paru dans Ouest France.

- o [Formation sur le cycle de l'eau organisée par l'APPCB](#)

D'autre part, plusieurs membres de la CLE ont participé à la journée de formation sur le cycle de l'eau organisée par l'APPCB. L'animatrice avait travaillé avec la coordinatrice de l'APPCB à l'organisation de cette journée de formation.

- o [Sensibilisation à la protection des zones humides](#)

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, une interview du Président de la CLE et d'un élu de Saint-Philibert a été diffusée au journal régional (France 3).

Deux articles sont sortis dans la presse régionale, mettant en avant des actions locales du territoire et rappelant la règle du SAGE.

Suivi de la qualité des eaux

Le suivi de la qualité est effectué par les structures GEMAPiennes. Néanmoins les résultats des analyses nitrates servent à alimenter le rapport annuel sur le développement des algues vertes rédigé par la cellule d'animation du SAGE. Aussi en partenariat avec les structures GEMAPiennes des adaptations sur le suivi sont réalisées. En 2021, le suivi du Liziec (2^{ème} contributeur local du Golfe) a été ajouté et en 2022, le suivi du Loc'h en aval de Tréauray est prévu (l'eutrophisation dans la retenue de Tréauray pouvant conduire à des concentrations en nitrates différentes entre l'amont et l'aval de la retenue).

Budget et financement

	Dépenses subventionnées réalisées	SUBVENTIONS				Autofinancement	
		%	Région	%	AELB	%	SM SAGE GMRE
Cellule animation	168 332 €	9,1 %	15 300 € ²	59,1 %	99 443€ ³	31,8 %	53 589 €
Etudes	0 €	Aucune étude prévue en 2021					
Communication / sensibilisation	En cours	Le programme de communication se poursuit sur 2022					

Analyse – Bilan – Perspectives

Les opérations liées à la communication (Moments CLE et création du nouveau site internet) sont très chronophages et ont laissé peu de temps pour réaliser d'autres actions de mise en œuvre (création du tableau de bord, suivi des documents d'urbanisme, mise à jour du guide d'actualisation des inventaires zones humides,...).

Perspectives

La poursuite de la communication/sensibilisation, en particulier de l'opération de sensibilisation les 'Moments CLE' est prévue avec 4 matinées d'échange en janvier, mars, mai et juillet. Elle pourra être reconduite si les acteurs du territoire souhaitent aborder d'autres thèmes ou approfondir certains thèmes.

Afin d'avancer sur l'enjeu quantité, un stagiaire sera recruté avec pour objectif d'améliorer les connaissances sur les ressources et sur les besoins.

² Montant plafond pour la Région de 153 000€

³ Montant plafond pour l'AELB de 142 061€

Annexe : Avis de la CLE émis en 2021

Dossier	Type dossier	Avis	Emis par
contrat de bassin versant Ria d'Etel	Autre	Favorable	CLE
SDAGE	Autre	Favorable avec réserve(s)	CLE
profil de vulnérabilité conchylicole de la Ria d'Etel	Autre	Favorable	CLE
l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse	Autre	Favorable avec observation(s)	CLE
contrat de bassin versant Côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf	Autre	Favorable avec observation(s)	CLE
projet d'implantation et d'exploitation de 2 hydroliennes dans le Golfe du Morbihan	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
projet de modernisation du port de La Trinité-sur-Mer	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
projet de valorisation du port du crouesty à Arzon	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
travaux CTMA en Ria d'Etel	Loi sur l'eau	Favorable avec réserve(s)	bureau de la CLE
projet d'extension de la carrière de Kervrien à Pluvigner	ICPE	Demande de compléments d'information	Bureau de la CLE